

Actions	Critères	Bénéficiaires * JA = installé depuis 5 ans ou moins de 40 ans	Aides unitaires	Aide minimum	Aide maximum	Date de prise en compte du dossier	JUSTIFICATIFS Pour toutes les actions : Formulaire de demande d'aide Attestation MSA précisant la qualité d'agriculteur à titre principal Extrait Kbis (forme sociétaire EARL ou GAEC) ou attestation INSEE RIB Comptes de l'exercice précédent	Contacts pour monter votre dossier. <i>Le Conseil régional a confié à la Chambre d'agriculture du Cantal l'instruction des dossiers.</i>
AMELIORATION GENETIQUE DES RACES SALERS ET AUBRAC - Fiche 5								
Objectif	Développer les actions d'amélioration génétique des races emblématiques du département : Salers et Aubrac							
Exposé des motifs	Le Cantal : berceau originel des races Salers et Aubrac. Races qui constituent un marqueur de l'identité du territoire. Les éleveurs ont développé la rusticité indispensable pour l'élevage en montagne et l'aptitude à valoriser l'herbe. Caractéristiques recherchées aujourd'hui pour les modes d'élevage favorisant la triple performance (économique, environnementale et sociales). La qualité des viandes et le modèle de production, la Salers et l'Aubrac répondent aux attentes des consommateurs (produits issus d'élevage à l'herbe). Patrimoine local important pour la vitalité économique du territoire. Elles intéressent de nombreux clients étrangers.							
Aide à la mise en station d'évaluation des taureaux Salers et Aubrac		Elevages du Cantal inscrits au Herd-Book Salers et Aubrac	300€/taureau en VA4 150€/taureau en VA0	150 €	300 €		Justificatif d'adhésion au Herd-Book Justificatif d'adhésion au VA4 OU au VA0 Facture de la station d'évaluation (frais de mise en pension) Attestation "de minimis"	Pôle élevage Céline MERAL : 04 71 45 55 28, celine.meral@cantal.chambagri.fr
Aide à l'acquisition de taureaux améliorateurs évalués en station	Animaux évalués et sélectionnés pour la vente en station	Elevages du Cantal détenteurs d'au moins 20 vaches Elevages du Cantal en système traditionnel Salers achetant un taureau inscrit "lait"	500€/taureau en VA4 ou au contrôle laitier 300€/taureau autres élevages	300 €	500 €	Plafond : 1 taureau/an, cumulable avec aide acquisition taureau améliorateur en ferme	Justificatif d'adhésion au Herd-Book Justificatif d'adhésion au VA4 ou Contrôle laitier Facture de la station d'évaluation (frais de mise en pension) Attestation "de minimis"	
Aide à l'acquisition de taureaux améliorateurs en ferme	Taureaux issus d'un troupeau inscrit au Herd Book en section principale (RRP) Mâle qualifié à minima espoir ou fils de mère qualifiée "mère à génisses"	Elevages du Cantal en VA4 ou inscrit au Herd Book ou JA* ou inscrivant leur troupeau lors de l'acquisition des animaux Elevages du Cantal en système traditionnel Salers adhérant au contrôle laitier achetant un taureau inscrit "lait"	300 €/taureau	300 €	300 €	Plafond : 1 taureau/an, cumulable avec aide acquisition taureau améliorateur évalué en station	Justificatif d'adhésion au Herd-Book ou au VA4 ou Contrôle laitier ou CJA Facture d'achat acquittée par le vendeur Attestation d'inscription du taureau au Herd-Book en section principale ; Justificatif de qualification espoir ou de qualification de la mère "mère à génisses". Attestation "de minimis"	
Aide au prélèvement de taureaux en ferme et à la conservation de semences		Elevages du Cantal en VA4 ou VA0 ou contrôle laitier (Salers traites)	Forfait : 150 €/prélèvement	150 €	150 €		Justificatif d'adhésion au VA4 ou au VA0. Facture de l'organisme ayant réalisé le prélèvement. Attestation "de minimis"	
Aide aux éleveurs à l'évaluation des performances pour la sélection des troupeaux de Salers traites		Elevages en système traditionnel Salers trait en contrôle laitier.	40 €/vache				Justificatif d'adhésion au Contrôle laitier Facture du Contrôle laitier. Attestation "de minimis"	

A partir du 1er janvier 2017
NB : les demandes pour les actions réalisées en 2017 doivent être déposées avant le 28 février 2018

AMELIORATION GENETIQUE DES RACES SALERS ET AUBRAC - Fiche 5

<p>Aide à l'acquisition de reproducteurs femelles de valeur génétique confirmée</p>	<p>Femelles issues de parents inscrits au Herd-Book Femelles de moins de 6 ans Animal primable une seule fois dans sa carrière</p>	<p>Eleveurs du Cantal convertissant un troupeau d'une autre race en Salers ou Aubrac. Ou J.A..</p>	<p>50 à 200€ selon catégories</p>	<p>250 €</p>	<p>4 000 €</p>	<p>Plancher/plafond : 5 femelles minimum , 20 maximum</p>	<p>Justificatif d'adhésion au VA4 ou VA0 CJA Facture(s) d'achat acquittée (s) Attestation d'inscription au Herd-Book des parents des animaux achetés Inventaires IPG avant et après acquisition des animaux. Attestation "de minimis"</p>	<p>Pôle élevage Céline MERAL : 04 71 45 55 28, celine.meral@cantal.chambagri.fr</p>
<p>Aide à la réalisation d'inséminations artificielles (IA)</p>	<p>Au moins 10 IA réalisées avec des taureaux du schéma collectif dont 5 avec des taureaux de testages en race pure</p>	<p>Elevages du Cantal en VA4 ou VA0 sur la période de réalisation des IA subventionnés Elevages du Cantal en système traditionnel Salers utilisant en IA des taureaux inscrits lait.</p>	<p>30% du montant de la facture IA Minimum 10 IA</p>	<p>150 €</p>	<p>300 €</p>	<p>A partir du 1er janvier 2017 NB : les demandes pour les actions réalisées en 2017 doivent être déposées avant le 28 février 2018</p>	<p>Justificatif d'adhésion au VA4 ou VA0 ou Contrôle laitier Facture de l'organisme ayant réalisé les IA Récapitulatif des IA réalisées (femelles inséminées, date d'IA, taureaux utilisés. Attestation "de minimis"</p>	
<p>Aide au prélèvement, à la conservation et à la mise en place d'embryons issus de vaches qualifiées mères à taureaux "élite"</p>		<p>Elevages du Cantal en VA4, VA0 ou contrôle laitier (système traditionnel Salers)</p>	<p>30% du coût facturé</p>			<p>Plafond de frais : 450 €/collecte et 150 €/embryon congelé transféré.</p>	<p>Justificatif d'adhésion au VA4 ou VA0 ou Contrôle laitier Facture de l'organisme ayant réalisé le prélèvement et les mises en place Justificatif d'inscription des donneuses "mère à taureau élite". Attestation "de minimis"</p>	
<p>Aide au génotypage des femelles</p>		<p>Eleveurs ayant signé un contrat autorisant la transmission des données au Herd-Book qui procédera au ciblage des animaux</p>	<p>50€ par femelle</p>			<p>A partir du 1er janvier 2018</p>		
<p>Aide à la création de troupeaux Salers traits</p>	<p>Aide à l'achat de Salers traites inscrites à la section lait au Herd-Book Salers dans le cadre d'une installation pour la création d'un troupeau laitier à 100% race Salers</p>	<p>JA ou nouvel installé, société (au moins un JA). Création d'un atelier laitier en système traditionnel Salers adhérent au contrôle laitier</p>	<p>400 €/génisse de 8 à 15 mois 500 €/génisse de 15 à 26 mois 600 €/génisse gestantes de + de 26 mois et vaches de moins de 6 ans</p>		<p>Plafond : 40 femelles Salers traite</p>	<p>A partir du 1er janvier 2017 NB : les demandes pour les actions réalisées en 2017 doivent être déposées avant le 28 février 2018</p>	<p>Justificatif d'adhésion au contrôle laitier CJA Factures d'achat acquittées Attestation d'inscription au Herd-Book des animaux achetés. Attestation "de minimis"</p>	

DIFFERENCIATION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE

Objectifs

Favoriser le développement des vaches de races de montagne dans les troupeaux laitiers du Cantal.
Définir et qualifier les microorganismes qui présentent un intérêt fromager.

Exposé des motifs

Accroître l'identité "montagne" des troupeaux laitiers du département afin de permettre une meilleure valorisation du lait et des produits laitiers.
Améliorer la qualité des fromages au lait cru par une amélioration de l'équilibre microbien du lait.

<p>Aide à l'achat de femelles reproductrices permettant d'augmenter la part de vaches de race de montagne dans le troupeau laitier.</p>	<p>Races de montagne ciblées: Montbéliarde, Brune, Simmental française, Abondance, Tarentaise, Aubrac, Salers. Obligation d'acheter des animaux nés et élevés dans une des aires géographiques AOP Auvergne. Animaux éligibles (dans les races citées ci-dessus) : vache ayant vêlé, éligible jusqu'à l'âge de 5 ans. Génisse gestante avec gestation attestée IA ou taureau de race pure (même code que la génisse). Génisse de plus de 18 mois n'ayant jamais vêlé.</p>	<p>Exploitation laitière dont le troupeau laitier est constitué de + de 25% de vaches hors race de montagne à la 1ère demande. Exploitation ne dépassant pas le plafond d'aide du régime de minimis. Exploitation ayant signé l'engagement à convertir progressivement leurs troupeaux laitiers en races de montagne et données leurs accords à l'EDE pour que soient transmises au gestionnaire de l'aide les données nécessaires au contrôle de l'évolution racial du troupeau. Elevages adhérents au contrôle de performance (Contrôle laitier).</p>	<p>Aide forfaitaire : 500 C/vache ou génisse gestante; 400C /génisse; plafond de 5 animaux /exploitation/an.</p>	<p>Plafond : 5 animaux/an</p>			<p>Inventaire IPG EDE pour vérification de la situation initiale: troupeau composé de plus de 25% de vaches hors races de montagne. Engagement à convertir le troupeau laitier en race(s) de montagne et autorisation à l'EDE de fournir au financeur les données nécessaires au contrôle de l'évolution raciale du troupeau (inclu dans le formulaire) Factures d'achat acquittées Attestation d'adhésion au contrôle laitier. Attestation "de minimis"</p>	
<p>Aide à la réalisation de transplantations embryonnaires</p>	<p>Races de montagne ciblées: Montbéliarde, Brune, Simmental française, Abondance, Tarentaise, Aubrac, Salers. Obligation d'acheter des animaux nés et élevés dans une des aires géographiques AOP Auvergne. Animaux éligibles (dans les races citées ci-dessus) : vache ayant vêlé, éligible jusqu'à l'âge de 5 ans. Génisse gestante avec gestation attestée IA ou taureau de race pure (même code que la génisse). Génisse de plus de 18 mois n'ayant jamais vêlé.</p>	<p>Exploitation laitière dont le troupeau laitier est constitué de + de 25% de vaches hors race de montagne à la 1ère demande. Exploitation ne dépassant pas le plafond d'aide du régime de minimis. Exploitation ayant signé l'engagement à convertir progressivement leurs troupeaux laitiers en races de montagne et données leurs accords à l'EDE pour que soient transmises au gestionnaire de l'aide les données nécessaires au contrôle de l'évolution racial du troupeau. Elevages adhérents au contrôle de performance (Contrôle laitier).</p>	<p>Transplantation embryonnaire : 300 C/transplantation Plafond : 5 transplantations/an</p>	<p>300 C</p>	<p>1 500 C</p>	<p>A partir du 1er janvier 2017 NB : les demandes pour les actions réalisées en 2017 doivent être déposées avant le 28 février 2018</p>	<p>Inventaire IPG EDE pour vérification de la situation initiale: troupeau composé de plus de 25% de vaches hors races de montagne. Engagement à convertir le troupeau laitier en race(s) de montagne et autorisation à l'EDE de fournir au financeur les données nécessaires au contrôle de l'évolution raciale du troupeau (inclu dans le formulaire) Factures acquittées des transplantations embryonnaires ou des IA. Attestation d'adhésion au contrôle laitier. Attestation "de minimis"</p>	<p>Pôle élevage Céline MERAL : 04 71 45 55 28, celine.meral@cantal.chambagri.fr</p>
<p>Aide à la réalisation d'inséminations artificielles</p>	<p>Races de montagne ciblées: Montbéliarde, Brune, Simmental française, Abondance, Tarentaise, Aubrac, Salers. Obligation d'acheter des animaux nés et élevés dans une des aires géographiques AOP Auvergne. Animaux éligibles (dans les races citées ci-dessus) : vache ayant vêlé, éligible jusqu'à l'âge de 5 ans. Génisse gestante avec gestation attestée IA ou taureau de race pure (même code que la génisse). Génisse de plus de 18 mois n'ayant jamais vêlé.</p>	<p>Exploitation laitière dont le troupeau laitier est constitué de + de 25% de vaches hors race de montagne à la 1ère demande. Exploitation ne dépassant pas le plafond d'aide du régime de minimis. Exploitation ayant signé l'engagement à convertir progressivement leurs troupeaux laitiers en races de montagne et données leurs accords à l'EDE pour que soient transmises au gestionnaire de l'aide les données nécessaires au contrôle de l'évolution racial du troupeau. Elevages adhérents au contrôle de performance (Contrôle laitier).</p>	<p>Insémination artificielle 50 C/IA Plafond 20 IA/an</p>	<p>50 C</p>	<p>1 000 C</p>		<p>Inventaire IPG EDE pour vérification de la situation initiale: troupeau composé de plus de 25% de vaches hors races de montagne. Engagement à convertir le troupeau laitier en race(s) de montagne et autorisation à l'EDE de fournir au financeur les données nécessaires au contrôle de l'évolution raciale du troupeau (inclu dans le formulaire) Factures acquittées des transplantations embryonnaires ou des IA. Attestation d'adhésion au contrôle laitier. Attestation "de minimis"</p>	
<p>Réalisation des analyses de lait pour la qualification des microflores du lait cru</p>	<p>Aides à la réalisation de 12 analyses sur 12 mois des microorganismes d'intérêt fromager</p>	<p>Producteurs de lait livreurs de lait cru sous SIPO et/ou en circuits courts, engagés dans la démarche Floracq</p>	<p>Aide plafonnée à 900 C/an/exploitation Taux de subvention 80%</p>		<p>720 C</p>		<p>Factures</p>	

VALORISATION DE L'HERBE

Objectifs

Développer le séchage en grange, mettre en valeur les estives collectives, soutenir et développer le pâturage tournant

Exposé des motifs

Développer le séchage en grange afin de maintenir et valoriser la biodiversité floristique des prairies, réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer les conditions de travail. Améliorer la qualité des fourrages.
Soutien au pastoralisme : un soutien est apporté aux travaux d'aménagement des espaces pastoraux collectifs qui visent une rationalisation économique de la gestion de l'espace pastoral tout en assurant la préservation de sa valeur environnementale.
Favoriser et optimiser le pâturage : gagner en autonomie alimentaire et en efficacité économique, conforter les engagements des filières différenciées qui exigent une part importante de pâturage dans la conduite et l'alimentation du troupeau (AOP fromagères).

<p>Favoriser et optimiser le pâturage</p>	<p>Aide à la mise en place du pâturage tournant. Aide à la réalisation de clôtures. Aide à l'aménagement de points d'abreuvement. Aide à l'aménagement d'accès aux parcelles de pâturages afin d'assurer l'accessibilité à tous les îlots de pâture créés.</p>	<p>Exploitation du Cantal mettant en place ou développant la pratique du pâturage tournant</p>	<p>50% (40% + 10% montagne) non JA; +10% JA, plafond subventionnable de 10 000€, plancher de 2 000€</p>	<p>1 000 €</p>	<p>6 000 €</p>	<p>Accusé de dossier complet</p>	<p>Devis des aménagements prévus Fiche critères pâturage tournant + copie registre parcellaire avec localisation des parcelles et des aménagements prévus.</p>	<p>Pôle développement économique, Agathe FLEYS : 04 71 45 55 88, agathe.fleys@cantal.chambagri.fr</p>
<p>Investissement novateur pour valoriser l'herbe : autochargeuse pour séchage en grange</p>	<p>Aide à l'acquisition de remorques auto-chargeuse dans le cadre de la création ou de l'extension d'une unité de séchage en grange des fourrages.</p>	<p>Éleveurs du Cantal qui réalisent ou augmentent de manière significative (+50% du volume initial des cellules) une installation de séchage en grange des fourrages.</p>	<p>50% non JA; 60% JA; plafond subventionnable de 80 000€</p>		<p>48 000 €</p>	<p>Accusé de dossier complet</p>	<p>Devis</p>	<p>Pôle Elevage Caroline LEGER : 04 71 45 55 46, caroline.leger@cantal.chambagri.fr</p>
<p>Soutien du pastoralisme : travaux de reconquête pastorale et aménagements pastoraux</p>	<p>Aide à la réalisation de travaux de reconquête pastorale (ouverture de milieux, travaux de débroussaillage) - Aide à l'aménagement d'accès aux estives (création de pistes et améliorations des pistes existantes, création de franchissements, passages canadiens) ; - Aide à la réalisation d'outils de contention (parcs de contention, couloirs de contention, quais de chargement) - Aide à l'aménagement de points d'abreuvement (captage de sources, création et amélioration de points d'eau) - Aide à la création de parcs clôturés</p>	<p>Estives collectives ou groupements pastoraux</p>	<p>60% de la dépense justifiée par factures, 25% plafond de 000€/an/estive collective</p>		<p>15 000 €</p>	<p>Accusé de dossier complet</p>	<p>Devis</p>	<p>Auvergne Estives Clara Lorent : 04 71 78 49 21 ou 06 77 06 27 57, auvergne-estives@cantal.chambagri.fr</p>